

COMMUNE DE RIGNEY
Département du Doubs

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de Conseil Municipal du 05 septembre 2025
À 18h30.

Convocation : 01/09/2025

Président de séance : Nathalie CONCET, la Maire

Secrétaire de séance : Anne CONFAIS

Étaient présents : Nathalie CONCET - Pascal HERMANN - Lionel TOURNIER - Claudine ROYER - Anne CONFAIS
- Pierre DAOUDAL

Étaient excusés : Claude CARTERON - Edith MEUTELET
Étaient absents : Mathieu VIENNET - Frédéric HELAINE
La séance est ouverte à : 18h30

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 juin 2025
- Devis de bornage pour la rue du Château
- Devis d'inspection détaillée relative au pont chemin du Moulin Martin
- Devis de la réserve incendie pour le site des Alouettes
- Demande de subvention de l'association ONCODOUBS
- Demande de subvention de l'association AFM TÉLÉTHON pour l'année 2026

Questions diverses

RENDU COMPTE DES DECISIONS DU MAIRE

Comme le prévoit la nomenclature M57 et sa réglementation, les virements de chapitres à chapitres sont possibles au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Cette décision est rapportée au conseil municipal à chaque ouverture de session le cas échéant.

Aussi Madame le Maire présente la décision suivante :

Décision n°03/2025 : M57 Fongibilité des crédits - décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre :

Les 451€ concernent des avances de juillet 2024 qui n'avaient pas été passées.

ARTICLE	OBJET	SECTION	DÉPENSES	CHAPITRE
60621	COMBUSTIBLES	FONCTIONNEMENT	*-451	*011
7391118	Autres restit. au titre des dégrèvements	FONCTIONNEMENT	*+451	*014

Délibération n°41 : Approbation du procès-verbal du 27 juin 2025

Les membres du conseil municipal sont en possession du procès-verbal du conseil municipal du 27 juin 2025.

La maire demande au Conseil d'approuver le procès-verbal.

VOTE :

pour : 6

contre :

abstention :

Délibération n°42 : Devis de bornage concernant la Rue du Château

Mme le Maire expose les faits :

Lors de la rencontre avec les riverains du secteur de la Roche, plusieurs points ont été abordés, notamment l'état de la rue du Château, entre le hangar et l'entrée du château : l'enrobé doit être refait en prenant en compte l'évacuation des eaux pluviales. Mais l'emprise des thuyas plantés le long de la propriété du château, dépassant aujourd'hui largement les 10 mètres de hauteur, pose question : par souci de transparence, et permettre la réalisation des travaux dans les meilleures conditions, il est nécessaire de borner la voie communale. Mme le Maire a fait une demande de devis estimatif auprès du géomètre : le montant de l'intervention foncière est de 1 275€ HT 1 530€ TTC.

Une fois l'obtention du retour de ce bornage, les travaux à faire et les montants afférents pourront être envisagés.

Les membres du conseil sont en possession du devis.

L'exposé de Madame le Maire entendu, le conseil municipal décide :

- d'approuver le devis du cabinet JAMEY pour un montant de 1 275€ HT - 1 530€ TTC
- d'autoriser Madame le Maire à signer le devis ainsi que tous les documents en lien avec cette opération

VOTE :*pour : 6**contre :**abstention :***Délibération n° 43 : Devis d'inspection détaillée relative au pont du Moulin Martin**

Mme le Maire expose les faits :

Un carnet de santé a été réalisé par le CEREMA pour le pont du Moulin Martin, chemin de Velmory sur notre territoire. Cet ouvrage appelle la réalisation d'études complémentaires afin de définir sa réparabilité. C'est dans ce cadre que nous avons sollicité des cabinets d'ingénierie pour un devis pour la réalisation d'une inspection détaillée.

Deux propositions ont été réceptionnées :

- PMM Synergie et Solutions pour un montant de 4 260 € HT 6 100€ TTC
- ARTEIS Ingénierie pour un montant de 1 525€ HT 1 830€ TTC

Les éléments avaient été présentés en commission Travaux du 4 mars dernier.

Mme Le Maire propose de retenir l'offre de ARTEIS Ingénierie, très complète. Cette prestation comprend un constat visuel de toutes les parties d'ouvrage avec relevés géométriques et des désordres, prise de photos permettant d'expliquer et d'illustrer les pathologies. Un drone sera en outre utilisé pour affiner la visite des parties hautes de l'ouvrage. L'offre comprend également l'élaboration d'une estimation détaillée des travaux de restauration.

Mme le Maire rappelle que, malgré la fermeture de ce pont à la circulation, il est important de maintenir son patrimoine. Suite à cette étude, et en raison des travaux exigés, d'autres décisions / solutions pourraient être envisagées.

Une recherche de subvention sera faite en parallèle.

L'exposé de Madame le Maire entendu, le conseil municipal décide :

- *d'approuver le devis d'Arteis Ingénierie pour un montant de 1 525€ HT -1 830€ TTC*
- *d'autoriser Madame le Maire à signer le devis ainsi que tous les documents en lien avec cette opération*

VOTE :*pour : 6**contre :**abstention :*

Délibération n° 44 : Devis de la réserve incendie pour le site des Alouettes :

Madame le Maire rappelle le contexte :

La mise en place du document en lien avec la défense incendie sur la commune a mis en exergue une carence de solution de défense sur le secteur des Alouettes. A ce titre, Madame le Maire avait fait une demande de devis concernant l'installation d'une bâche à incendie de 120m³ sur le secteur. Ce devis a été inscrit au budget pour un montant de 3730.68€ TTC. En lien avec cette opération et suite à plusieurs échanges avec des pompiers du SDIS, il apparaît qu'une bâche d'un contenant moins important pourrait suffire, à savoir 60m³ sur la zone d'habitation et 60m³ sur la ferme (le contrôle de la réserve d'eau existante sera nécessaire avant toute nouvelle installation. Aussi, Madame le Maire a demandé un nouveau devis pour une bâche pour un volume de 60m². Les détails du devis sont les suivants :

- Citerne avec prise directe et accessoires : 2011,45€ HT 2413.74€ TTC
- Option 1 : prise déportée à la place de la vanne hors sol : 401.43€ HT
- Option 2 : Poteau à la place de la vanne : 1314.42€
- Option 3 : Solution anti-désherbage : 322.16€

Les conseillers municipaux sont en possession du devis.

Un courrier d'information sera transmis aux riverains et bénéficiaires du fermage de la parcelle communale, concernée par l'implantation de la citerne. A cette occasion, la rédaction des baux communaux pourra être revue.

La demande d'autorisation d'urbanisme sera effectuée en parallèle.

L'exposé de Madame le Maire entendu, le conseil municipal décide :

- *d'approuver le devis de Citerneo , avec l'option 3, pour un montant de 2333.61 HT, 2800.33€ TTC*
- *d'autoriser Madame le Maire à signer de devis ainsi que tous les documents en lien avec cette opération*

VOTE :

pour : 6

contre :

abstention :

Délibération n°45 : Demande de subvention de l'association ONCODOUBS

Mme le Maire expose les faits :

L'association ONCODOUBS a pour but d'apporter un soutien et du bien-être aux personnes confrontées à la chimiothérapie (soins socio-esthétiques, activités physiques adaptées, hypnothérapie etc...).

Cette association nous sollicite pour l'octroi d'une subvention.

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas octroyer la subvention à l'association ONCODOUBS

VOTE :

pour : 5

contre :

abstention : 1

Délibération n° 46 : Demande de subvention de l'AFM TÉLÉTHON pour l'année 2026

Madame le Maire présente la demande de subvention de l'association AFM TÉLÉTHON pour l'année 2026.

L'exposé de Mme le Maire entendu, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas octroyer une subvention à l'association AFM TÉLÉTHON

VOTE :

pour : 5

contre :

abstention : 1

Questions diverses :**Point sur le Plan Local d'Urbanisme :**

Pour mémoire notre PLU est en attente car il est tributaire de l'achèvement de documents d'urbanisme comme le SCOT (strat intercommunale avec le PETR) et le SRADETT (strate régionale). Le SCOT du Doubs BAUMOIS sera arrêté à la fin de l'année 2025 et approuvé en 2026.

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2024 nous avons fait une demande de devis au cabinet qui avait élaboré les bases de notre PLU suite à l'arrêt du suivi par le cabinet PRELUDE.

Dans l'attente d'un devis définitif, la commune avait inscrit au budget la somme de : 20 000 €TTC. Nous avons reçu le devis définitif au mois de juillet avec un montant de 29 154 €TTC. Soit un écart significatif au regard de nos prévisions initiales.

Nous avons pris l'attache du cabinet IAD pour connaître le calendrier global de la reprise du PLU :

L'objectif, dans le cas de la reprise de l'élaboration du PLU à partir de septembre, serait de valider un PADD compatible avec un SCOT qui serait arrêté pour fin d'année 2025 mais non approuvé.

Le PADD du PLU pourrait donc être débattu avant les élections municipales pour réaliser son application (zonage, règlement, OAP) après les élections et un arrêt courant 2026 pour une approbation courant 2027. Le SCOT devrait être approuvé en effet fin 2026 d'après le PETR.

Il est également précisé que sans PLU, notre projet de lotissement ne pourra pas être mis en œuvre.

Anne CONFAIS rappelle la charge conséquente que la reprise du PLU implique et précise que la temporalité inhérente à cette reprise ne permettrait peut-être pas une réalisation optimale de ce dernier. Elle précise qu'il faut également prendre en considération les prochaines élections.

Lionel Tournier évoque la possibilité de remettre la réalisation de notre PLU en route.

Anne CONFAIS rappellera le cabinet pour obtenir un calendrier plus fin sur le nombre de réunions et les démarches administratives à produire.

Protection de la source de Chaudefontaine :

Cette réunion s'est déroulée le 2 septembre 2025 : elle a réuni l'hydrogéologue en charge de l'étude sur la protection du captage, des membres de la CCDB, VEOLIA, des membres de la commune.

Madame le Maire a rappelé l'importance de la protection des sources et la valeur des ressources en eau.

Après un rendu compte de l'étude par l'hydrogéologue, la CCDB a pris acte de notre démarche qu'elle connaissait déjà. Elle nous a rappelé que cette opération était tributaire de l'avis de l'ARS que Monsieur COURANT souhaitait lui-même contacter. La CCDB nous a aussi précisé que les travaux en lien avec la protection du captage de la source de Chaudefontaine ne seraient pas prioritaires sur le territoire.

En outre, des analyses complémentaires en termes de débits, de fuites sont à mettre en œuvre ainsi que des analyses sur la qualité de l'eau. Il faudra également pouvoir obtenir le tracé de la conduite.

Enfin Madame le Maire a précisé que l'étude hydrogéologique produite par RIGNEY à l'ARS serait opposée à l'avis de leur hydrogéologue agréé.

Archives communales

Un agent des archives départementales passera en début d'année pour aider la commune à trier et détruire le cas échéant les archives.

Retour sur la rencontre avec les riverains de la route de Moncey le 5 juillet : les mêmes problématiques soulevées concernant la vitesse et la sécurité, avec l'évocation d'un feu tricolore dit "de récompense"

Carnet de timbres Rigneysien : en lien avec La Poste, et dans le cadre des appels à projets financés par la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale du Doubs, un carnet de timbres a été édité. Il sera diffusé dans le cadre d'une animation commerciale ou inauguration

Agenda :

15/09 : webinaire pour le contrat de protection sociale des agents proposé par le CDG 25

16/09 : réunion de travaux à 18h30

20/09 : café communal éphémère

11/10 : matinée entretien du village

Tour de table :

Pierre DAOUDAL : proposition de rejets d'arbres (noyers et quetsches) pour mettre aux étangs.

Lionel TOURNIER :

retour sur les factures d'eau : beaucoup d'interrogations de la part des usagers quant au montant des factures récemment reçues. Pour rappel, la compétence a été transférée au 1er janvier 2025. C'est VEOLIA qui est délégataire du service public. Pour sa part, la commune s'est toujours opposée à ce transfert.

Acquisition du terrain de la FORGE : aucun retour pour le moment. L'acquéreur ne serait vraisemblablement plus d'accord pour le prix qu'il avait accepté par ailleurs.

Pas de tirs du feu d'artifice : beaucoup de passage malgré une interdiction signalée en amont et en aval du pas de tirs, ce qui met en danger les passants et les artificiers

La Chazelle : réunion le 8/10

La Corcelle : la DDT doit intervenir pour une canalisation qui a été bétonnée

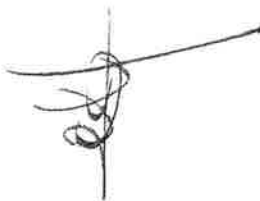
Anne CONFAIS :

La commune a de nouveau été confrontée à des dépôts sauvages. Nous avons pris l'attache de l'OFB pour savoir quels autres moyens nous avons pour prévenir ce genre de comportement.

Le STA (Services du Département) a été contacté pour procéder au dégagement de la sortie principale de RIGNEY, en direction de Rignosot

La séance est levée à : 20h30

La secrétaire de séance



Madame le Maire

La Maire,
Nathalie CONCET



2025 -

DCM 41	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 JUIN 2025
DCM 42	DEVIS DE BORNAGE CONCERNANT LA RUE DU CHÂTEAU
DCM 43	DEVIS D'INSPECTION DÉTAILLÉE RELATIVE AU PONT DU MOULIN MARTIN
DCM 44	DEVIS DE LA RÉSERVE INCENDIE POUR LE SITE DES ALOUETTES
DCM 45	DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION ONCODOUBS
DCM 46	DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AFM TÉLÉTHON POUR L'ANNÉE 2026

Noms	Signatures
Nathalie CONCET	
Anne CONFAIS	
Pascal HERMANN	
Claude CARTERON	EXCUSÉ
Pierre DAOUDAL	
Claudine ROYER	
Edith MEUTELET	EXCUSÉE
Frédéric HELAINE	ABSENT
Lionel TOURNIER	
Mathieu VICNET	ABSENT